

GÉNÉRALITÉS

Date d'entrée en vigueur	1 ^{er} octobre 2015
Auteur/réviseur	STEM - Gestion des services TI
Responsable	Vice-président principal, Infrastructure et Services technologiques médias
Approbateur	Vice-président principal, Infrastructure et Services technologiques médias
Politiques connexes	Politique 2.5.1 : Utilisation des biens technologiques Politique 2.3.6 : Approvisionnement Politique 2.3.2 : Immobilisations – Procédures et lignes directrices Programme de recyclage des déchets électroniques

OBJECTIF

La présente directive sur la gestion des actifs TI (GATI) vise à s'assurer que la Société effectue un suivi (inventaire) et un usage efficace et rigoureux de ses actifs TI (matériel et logiciels), depuis leur acquisition jusqu'à leur élimination, en vue d'assurer la conformité avec les conditions d'utilisation des logiciels et d'optimiser l'utilisation des actifs TI. Elle offre aussi des directives permettant de prendre des décisions éclairées sur les actifs TI, fondées sur les avantages, les coûts et les risques.

CBC/Radio-Canada a mis en place un programme de gestion des logiciels dans le but de gérer ses biens logiciels et d'assurer la conformité avec les contrats et les licences de logiciels. Cette directive vise à assurer la conformité avec toutes les politiques et procédures internes applicables et à favoriser l'efficacité financière en traitant les logiciels comme un actif important de la Société.

ÉTENDUE

Auditoire	Tous les employés à temps plein et à temps partiel, entrepreneurs et partenaires qui exercent des activités au nom de CBC/Radio-Canada, ainsi que toutes les unités opérationnelles dans tous ses établissements fonctionnels.
Processus	Tous les processus opérationnels effectués par CBC/Radio-Canada liés à l'acquisition, au déplacement, au changement et à l'élimination des actifs TI.
Systèmes	Tous les appareils et plateformes (y compris les SaaS, les PaaS, les IaaS) de CBC/Radio-Canada.

DÉFINITIONS

GATI (Gestion des actifs TI) : Le processus de gestion de l'ensemble des actifs matériels et logiciels. L'information détaillée sur l'inventaire du matériel et des logiciels est recueillie afin de faciliter la prise de décisions clés sur les aspects financiers, contractuels, et sur l'état de cet inventaire et cela, pour la gestion de son cycle de vie. Les programmes de GATI aident les organisations en leur offrant l'information qui leur permet d'économiser du temps et de l'argent en négociant des réductions au volume, d'éviter des achats inutiles, de prévenir les pénalités de non-respect des licences, et de réutiliser et redistribuer les actifs TI de manière efficiente.

Actif : Englobe le matériel informatique (serveurs et ordinateurs personnels), les machines virtuelles et les logiciels.

IaaS : Infrastructure en tant que service.

Logiciel : Ensemble des applications et des systèmes d'exploitation installés dans des machines physiques ou virtuelles.

Logiciel d'application : Applications commerciales, applications développées à l'interne, logiciels libres, logiciels gratuits exécutés localement ou par accès à distance.

Logiciel de gestion des actifs TI : Application permettant à CBC/Radio-Canada de gérer l'inventaire et les processus liés à la gestion des actifs TI.

Machine virtuelle (MV) : Ordinateur personnel virtuel ou serveur virtuel.

Matériel : Tous les ordinateurs physiques (ordinateurs portables, ordinateurs de bureau, serveurs, etc.).

Ordinateur personnel : Ordinateur à vocation universelle qui exécute des logiciels directement utilisés par un utilisateur final.

PaaS : Plateforme en tant que service.

Produits commerciaux : Produits vendus dans le commerce.

SaaS : Logiciel en tant que service.

Serveur : Ordinateur exécutant un logiciel de serveur qui fournit des services à d'autres ordinateurs ou à des utilisateurs finaux.

STEM : Services technologiques d'entreprise et aux médias.

STEM – Gestion des services TI : Le département de STEM responsable de la planification et la livraison des services TI.

Système d'exploitation : Un système d'exploitation est un ensemble de programmes qui dirige l'utilisation des capacités d'un ordinateur par des logiciels applicatifs. Les principaux systèmes d'exploitation sont Windows, Unix/Linux et MAC OS.

ÉNONCÉS**1. Inventaire des actifs**

Tous les actifs doivent être identifiés et leur configuration détaillée doit être consignée dans la base de données centrale à l'aide du logiciel de gestion des actifs TI de CBC/Radio-Canada. Le logiciel de GATI tient également à jour tous les contrats d'achats de licences, les droits et les modèles de licence. Les utilisateurs peuvent obtenir, sur demande, des rapports types sur l'inventaire actuel des licences, l'utilisation des licences et les types de licences. Des contrôles sont configurés de manière à émettre une alerte pour signaler des logiciels figurant sur une liste noire ou des problèmes de non-conformité.

2. Cycle de vie du matériel et des logiciels**Acquisition**

- Les actifs sont achetés conformément à la politique d'approvisionnement de CBC/Radio-Canada (2.3.6) et aux processus d'approvisionnement approuvés. Le Service des approvisionnements et les STEM collaborent sur toutes les acquisitions d'actif afin d'acheter les actifs selon les termes et conditions appropriées et d'établir les meilleurs modèles possible en matière de licences et de prix.

Déploiement

- Seul le personnel autorisé peut déployer et installer les actifs TI. Les logiciels sont essentiellement déployés (lorsque les conditions de licence le permettent) à l'aide d'outils de déploiement à distance. Seul le personnel autorisé ou des tierces parties approuvées peuvent installer des logiciels localement. Les logiciels téléchargés à partir d'Internet ou les logiciels personnels achetés par les utilisateurs finaux doivent également être installés en vertu de ce même processus.
- La surveillance de l'utilisation permettra de repérer les logiciels inutilisés, qui pourront ainsi être désinstallés et redéployés dans d'autres parties de l'organisation. Les licences de logiciels doivent être réutilisées conformément aux conditions du fournisseur relatives au redéploiement et au transfert de licences entre différents utilisateurs ou appareils.
- La gestion du cycle de vie du matériel informatique doit respecter la politique 2.3.2 : Immobilisations – Procédures et lignes directrices.

Mise hors service

- Les logiciels qui ne sont plus utilisés à des fins commerciales doivent être mis hors service et désinstallés. Les copies et les packages logiciels connexes doivent être archivés ou détruits conformément aux exigences du fournisseur. Les services de soutien et de maintenance peuvent être annulés ou les contrats résiliés, selon le cas.
- Le matériel informatique qui n'est plus utilisé doit être récupéré, mis hors service et éliminé conformément au Programme de recyclage des déchets électroniques de CBC/Radio-Canada.

3. Gestion des licences de logiciels

Logiciels

- **Logiciels tiers (produits commerciaux)** – Les logiciels achetés à des tierces parties demeurent sous licence, nous n'en devenons pas propriétaires. CBC/Radio-Canada doit utiliser ces logiciels conformément aux conditions contractuelles ou au contrat de licence d'utilisation. Les logiciels tiers comprennent les systèmes opérationnels fournis par de tierces parties accessibles par Internet (p. ex. SaaS, PaaS, IaaS). Les renseignements détaillés concernant tous les achats de logiciels et leurs conditions de licence sont consignés dans la base de données de gestion des logiciels.
- **Logiciels développés à l'interne** – CBC/Radio-Canada est propriétaire des droits sur les logiciels développés à l'interne, mais est tenue par les conditions liées aux éléments appartenant à des tierces parties (y compris les logiciels libres). Il est donc important que celles-ci soient documentées et que tous les logiciels développés à l'interne soient utilisés conformément à ces conditions. Les renseignements détaillés concernant tous les logiciels développés à l'interne et leurs conditions d'utilisation sont consignés dans la base de données de gestion des logiciels.
- **Logiciels libres** – CBC/Radio-Canada a le droit d'utiliser des logiciels libres. Les licences des logiciels libres peuvent faire l'objet de certaines restrictions, en particulier en ce qui concerne l'expression de respect quant à l'origine du logiciel, telle qu'une exigence de préserver le nom des auteurs et la déclaration de droit d'auteur dans le code, ou une exigence de redistribuer les logiciels sous licence sous la même licence seulement. Les renseignements détaillés concernant tous les logiciels libres et leurs conditions d'utilisation sont consignés dans la base de données de gestion des logiciels.
- **Logiciels gratuits** – CBC/Radio-Canada a le droit d'utiliser des logiciels gratuits en vertu d'une licence publique générale (GPL) largement utilisée pour les logiciels gratuits. Les logiciels gratuits peuvent faire l'objet de certaines restrictions, en particulier en ce qui concerne l'expression de respect quant à l'origine du logiciel, telle qu'une exigence de préserver le nom des auteurs et la déclaration de droit d'auteur dans le code, ou une exigence de redistribuer les logiciels sous licence sous la même licence seulement. Les renseignements détaillés concernant tous les logiciels gratuits et leurs conditions d'utilisation sont consignés dans la base de données de gestion des logiciels.
- **Licences de développement** – Les licences de développement peuvent faire l'objet de conditions différentes de celles de logiciels standards. Les développeurs doivent s'assurer de respecter ces conditions. Les logiciels de développement doivent seulement être utilisés dans les environnements de développement désignés. Les renseignements détaillés concernant tous les logiciels de développement de licence et leurs conditions d'utilisation sont consignés dans la base de données de gestion des logiciels.

Droits/rapports/vérification

- **Gestion des droits** – CBC/Radio-Canada doit tenir à jour des dossiers détaillés des données sur les droits, y compris les contrats, les contrats de licence d'utilisation, les registres d'achat et toutes autres données pouvant être utilisées comme preuve des droits d'utilisation du logiciel ou d'abonnement.

- **Rapports** – Le logiciel de gestion des actifs TI de CBC/Radio-Canada permet de préparer des rapports sur les inventaires des actifs, les niveaux de déploiement, l'utilisation et la conformité avec les licences des logiciels. Des alertes seront déclenchées en fonction de certains critères particuliers afin de signaler des déploiements anormaux ou des logiciels figurant sur la liste noire. Des mesures seront prises par la Gestion des services TI des STEM pour corriger la situation.
- **Vérifications de logiciels** – Les contrats des fournisseurs de logiciels comprennent généralement le droit d'effectuer des vérifications auprès de CBC/Radio-Canada afin de confirmer que nous respectons les conditions du contrat. Toutes les demandes de vérification, formelles ou informelles, doivent être transmises immédiatement à la Gestion des services TI des STEM. La Gestion des services TI des STEM a la possibilité d'effectuer à l'occasion des vérifications internes et de demander que les mesures nécessaires soient prises pour assurer la conformité des licences de logiciels et réduire les risques de non-conformité.

4. Interprétation et application

- La Gestion des services TI des STEM est responsable de superviser l'application de la présente directive.
- Le vice-président principal, Infrastructure et Services technologiques médias, est responsable de superviser le bon usage et la gouvernance des actifs des TI de CBC/Radio-Canada, d'approuver la présente directive et de veiller à la bonne affectation des ressources à l'appui de la présente directive. Une fois par année, la Gestion des services TI des STEM doit rendre compte de l'état du programme de GATI et émettre des recommandations, selon les besoins, en vue d'optimiser l'utilisation des actifs, d'atténuer les risques éventuels et de prendre des décisions d'affaires éclairées.

HISTORIQUE DES RÉVISIONS

Date	Version	Approbateur	Sommaire des changements
01-10-2015	1.0		